

Département de la Haute-Loire
Arrondissement D'YSSINGEAUX
Communauté de Communes LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »
REUNION DU 28/05/2024
DECISION N° 20240528_B_073

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL, Emmanuel SALGADO Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, , Martine GINET
Était excusée : Christine BONNEFOY : Pouvoir à M. GIRODET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique
Objet : Convention cadre d'assistance technique foncière et Convention veille foncière et vigifoncier et connaissance du marché foncier à passer avec la SAFER

Le Bureau,

N° 20240528_B_073

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la Convention cadre d'assistance technique foncière et Convention veille foncière et vigifoncier et connaissance du marché foncier à passer avec la SAFER :
 - o Convention cadre d'assistance technique foncière :
 Dans le cas d'une demande de préemption, les frais d'instruction du dossier seront facturés 700 € HT, à la charge de la Collectivité.
 Durée de 5 ans dès signature.
 - o Veille foncière et Vigifoncier et connaissance du marché foncier :
 1 050 €HT/an d'abonnement (150 €HT/commune/an, pour 7 communes).
 Au besoin, les services suivants peuvent également être activés :
 50 €HT/commune et par an pour un accès aux communes membres de l'EPCI
 20 €HT/DIA pour l'expertise des DIA par la Safer et alerte du référent foncier de la Collectivité
 Durée : identique que la convention cadre d'assistance technique foncière
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
 ou Sous-Préfecture
 le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 28 mai 2024

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240528-20240528_B_073-AU
 Reçu le 25/07/2024